



Le dopage

devant l'opinion publique

Depuis des années et des années le problème du dopage est bien connu du grand public. À intervalles réguliers, des affaires éclatent. Parmi les plus connues, celle ayant concerné le coureur cycliste Tom Simpson mort sur les pentes du Mont Ventoux au cours d'une étape du Tour de France, et celle du coureur de 100 mètres, le canadien Ben Johnson, disqualifié pour prise de substances interdites lors des Jeux Olympiques de Séoul.

Dans ces deux affaires cependant, il ne s'agissait donc pour l'opinion que de basculer en faveur ou en défaveur de l'athlète qui s'était laissé aller à une coupable infraction : fallait-il le maudire ? fallait-il comprendre ? fallait-il le punir ? fallait-il laisser faire ?

Les choses viennent de changer

Un tournant décisif a été pris avec cette tempête qui vient de secouer la France et qui en a pour base l'usage du cannabis chez les sportifs. Il ne s'agissait plus cette fois d'une affaire survenant dans un petit monde olympien et olympique éloigné des contingences quotidiennes. Même si le phénomène a concerné, avant tout, des sportifs de renom, son ampleur a fait que dans la plupart des cas les noms ont été occultés au profit du problème lui-même.

L'affaire du cannabis a donc mis en

avant le dopage sous l'angle du phénomène de masse et a permis, en outre, de faire une liaison inévitable entre les champions, la masse des pratiquants, et même la population dans son ensemble.

On peut donc s'attendre, dans les années à venir, compte tenu des réactions qui ont été enregistrées, à ce que le phénomène du dopage ne soit plus tenu seulement sous l'angle où il était considéré jusqu'à présent : un phénomène scandaleux frappant un monde éloigné de la pratique quotidienne, mais à l'opposé, comme l'émanation dans la population sportive et extra-sportive tout entière, d'un phénomène essentiel : l'invasion du chimique.

On peut proposer, comme cadre de réflexion à partir de ces constatations, trois couples de mots : jeunesse et sport ; dopage et toxicomanie ; physique et chimie.

Jeunesse et sport

Depuis maintenant près de quarante ans le ministère en charge du sport a pour label « Jeunesse et sport ». Jusqu'à présent, la jeunesse n'était pas considérée comme essentielle pour le ministre en charge de ce secteur.

Il en va bien différemment depuis quelques années.

Sans doute les phénomènes de civilisation qui font l'actualité, le mal des ban-

lieues, comme on dit, ont-ils mis l'accent sur les liaisons qu'il faudrait entretenir entre jeunesse et sport.

Mais l'affaire du cannabis a montré autre chose : elle a montré que les sportifs faisaient encore partie de la jeunesse et qu'ils étaient, au fond, le reflet en cette affaire, bien plus que le porte-drapeau, de ce qui se passe dans la jeunesse.

Ce que le public a compris à travers l'affaire du cannabis c'est que, si les sportifs « fumaient », la jeunesse fumait beaucoup plus qu'on ne pouvait l'imaginer jusqu'alors.

Il n'y avait certes de secret pour personne : la jeunesse « fumait ». Mais, brutalement, le fait que des sportifs participaient en routine au mouvement a semblé déclencher un signal d'alarme. La jeunesse est-elle irrémédiablement vouée au chimique et à la drogue ?

Dans cette atmosphère, nombre de phénomènes jusque-là jugés banals et marginaux reprennent de l'ampleur. L'enquête menée à Toulouse il y a de cela quelques années, sur le dopage ou assimilé en milieu scolaire, resurgit. Comme le fait qu'aux États-Unis, jusqu'à 30 % des adolescents utilisent des anabolisants pour modifier l'aspect de leur corps.

Aussi le concept se fortifie. Si les sportifs se dopent ou fument c'est que la jeunesse se dope et fume.

Dopage et toxicomanie

L'affaire du cannabis a aussi beaucoup agité les esprits parce que s'est posée la question de savoir si le cannabis pouvait être un dopant : « il faut n'avoir jamais fumé un joint pour pouvoir prétendre cela » ont fait valoir beaucoup.

Ils auraient mieux fait de se taire. Toutes les préparations à visée psychotrope sont utilisées, seules ou en cocktail, pour modifier la performance. Il n'est donc absolument pas impossible (pour dire le moins) que certains sportifs aient recours à la marijuana pour se préparer à la compétition et même, éventuellement, pour améliorer leurs performances. Seuls ceux qui méconnaissent totalement la pharmacologie peuvent soutenir qu'il n'y a pas

d'hyperexcitation chez certaines personnes fumant des joints. C'est évidemment ceux-là qui l'utiliseront comme dopant.

Mais peu importe. Dans la majorité des cas, il est vrai, l'usage du joint, du pétard, témoigne d'un fait de société. La jeunesse fume parce que c'est dans l'air du temps.

On ne peut pas affirmer, comme cet ancien ministre de la Santé, que cinq millions de personnes fument régulièrement. On sait, en matière de chiffres, les extravagances auxquelles on consent pour satisfaire à la frénésie des statistiques. Mais il n'y a pas de doute : les marchands de cannabis font leurs affaires.

Dans ces conditions, une question surgit : pourquoi depuis des décennies la lutte anti-dopage et la lutte anti-drogue sont-elles proches l'une de l'autre ?

Pourquoi la loi française et les dispositifs réglementaires du Comité olympique international se retrouvent-ils pour mettre dans le même panier drogue et produits dopants ?

On touche là à ce que l'on pourrait appeler « l'image du sport ». Les études d'opinion l'ont bien montré. Dans son immense majorité la France ne veut pas que les sportifs de haut niveau fument et ne considère pas qu'il faut pénaliser le cannabis comme un dopage. Elle veut même que les sportifs non dopés servent de modèles dans la lutte anti-drogue. Cette attitude se comprend facilement.

L'image du sport c'est un esprit dominateur d'un corps sain. Le sport doit permettre la domination de soi-même. Le dopage et la drogue se retrouvent unis aux antipodes de ces vues. Si l'attitude de Yannick Noah a été perçue de manière finalement très négative c'est qu'elle contredisait l'image même du sport.

La société, dans sa majorité, veut que les sportifs ne fument pas parce qu'elle souhaite que ses enfants ne fument pas. Et parce que, malgré toutes les discussions en cours, la société avalise l'affirmation suivante (et peut-être discutable) : qui touche au cannabis a plus de chance que d'autre de se faire harponner par les dealers et de se retrouver « accro » aux drogues plus dures, et même très dures.

Chimie et physique

Puisque l'on en était à réfléchir sur les problèmes généraux de la chimie pharmaceutique et de la forme, et puisque l'on s'interrogeait beaucoup sur ce qui est naturel en sport et dans la vie quotidienne : est-il naturel ou anti-naturel de prendre des comprimés pour dormir ? est-il naturel ou anti-naturel d'en prendre d'autres pour modifier sa silhouette ou pour améliorer ses performances dans la vie quotidienne ? puisque l'on en était là, on décida de regarder ailleurs, et on vit : le dopage n'est pas seulement chimique. Aussi, désormais, beaucoup s'interrogent sur le dopage physique.

On s'interroge en particulier sur ce que feraient, paraît-il, de manière régulière, les skieurs : à savoir utiliser des appareils pour faire contracter leurs muscles afin de se montrer plus performants lors de la compétition.

La question est claire : la stimulation musculaire passive au moyen d'un appareil est-elle à sanctionner comme le dopage ? Selon la loi française : au nom de quoi ?

Le problème rejoint là celui de l'éthique sportive. Est-il éthique de modifier son corps par des procédés physiques ? Est-il éthique, comme cela se fait dans certains sports, d'accepter que des adolescents ou adolescentes soient soumis pendant de longues minutes à des séances d'extension forcée des articulations au-delà du seuil de la douleur ? Peut-on soumettre la jeunesse à de véritables tourments physiques pour l'endurcir et lui permettre d'améliorer ses résultats ? La société doit réfléchir à cela. Et c'est alors la pratique même de l'entraînement forcé qui est mise en question. La pureté du sport ne peut pas faire bon ménage avec des méthodes barbares dignes des maîtres d'écoles d'il y a quelques siècles. ■

Jean-Paul Escande

Président de la Commission nationale de lutte contre le dopage. Hôpital Tarnier, 89, rue d'Assas, 75006 Paris